

Québec, le 9 novembre 2016

Objet : Demande d'accès à l'information

En réponse à votre demande d'accès à l'information transmise le 20 octobre dernier et portant sur les données spécifiques concernant *les 83 établissements de santé du Québec obtenues dans le cadre du « Portrait de la prise en charge de l'infarctus aigu du myocarde avec élévation du segment ST au Québec en 2013-2014: résultats d'une troisième évaluation terrain à l'échelle provinciale, septembre 2016 »*, je vous informe premièrement que nous ne disposons d'aucune données de mortalité, tant sur une base régionale que locale.

Par ailleurs les déclinaisons par établissement des indicateurs que vous souhaitez obtenir ne sont pas disponibles dans la forme que vous demandez. Leur production nécessiterait de nouveaux calculs et des comparaisons de renseignements qui constitueraient en soi un nouveau document. En conséquence, elles tombent sous le coup de l'article 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui stipule que « *le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements* ».

Je vous informe finalement qu'à la demande du ministère de la santé et des services sociaux, nous sommes à travailler sur des compilations par établissement pour certains des indicateurs auxquels vous faites référence. Nous effectuons ce travail à la fois dans le respect des normes de protection des renseignements personnels et de validité scientifique. Nous estimons que ce document pourrait être disponible d'ici la fin de l'année financière.

Si vous jugez cette réponse insatisfaisante, vous pouvez faire une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information et vous disposez pour ce faire d'un délai de trente (30) jours. Vous trouverez ci-joint une copie de la procédure d'appel.

Soyez assuré que nous exerçons notre mission dans le respect à la fois des valeurs de transparence mais aussi de rigueur scientifique.

La directrice des services administratifs et du secrétariat général

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Caroline Roy